

56th Avenue.
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 rue des Dodos, La Saline les Bains, 97434 SAINT-PAUL
901 445 247 RCS ST DENIS DE LA REUNION

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 13 janvier,
A 15 heures,

Les associés de la Société 56th Avenue., société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 24 rue des Dodos, La Saline les Bains, 97434 SAINT-PAUL, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Société DLS HOLDING**, représentée par son gérant, Monsieur Pierre DULAS, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Pierre DULAS**, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre DULAS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 24 rue des Dodos, La Saline les Bains, 97434, SAINT-PAUL au 133 Avenue de la Grande Ourse, Résidence Tourmaline, Appt B107, Saint Gilles les Bains 97434 SAINT PAUL, et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 133 Avenue de la Grande Ourse, Résidence Tourmaline, Appt B107, Saint Gilles les Bains 97434 SAINT PAUL."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

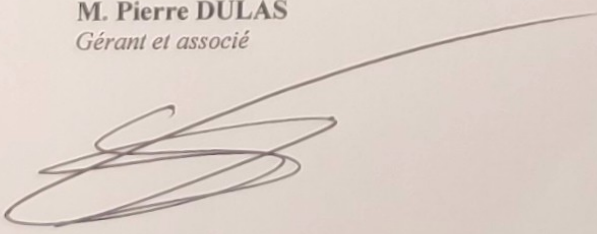
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés

M. Pierre DULAS
Gérant et associé



Pour la société DLS HOLDING
Associée représentée par M. Pierre DULAS



PD